



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aura lieu mardi 7 avril 2026, à 17h00 à la salle du conseil sise au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, lors de laquelle les affaires suivantes seront traitées :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration générale**
 - 3.1 Nomination de représentants / démarche intermunicipale relative à l'aréna Joannie-Rochette
- 4. Période de questions**
- 5. Clôture et levée de la séance**
 - 5.1 Clôture et levée de la séance

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 1^{er} jour du mois d'avril 2026.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, MRC de D'Autray, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat (avis public portant sur la tenue d'une séance extraordinaire le 7 avril 2026), conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 1^{er} avril 2026, à chacun des endroits suivants :

- Affichage dans le tableau extérieur au bureau municipal;
- Affichage sur le site internet de la Municipalité;

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 1^{er} avril 2026.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière